

Amendements et motion thème 3 et votes

Le thème 3 a fait l'objet de nombreuses modifications (cf. ci-dessous avec uniquement les paragraphes modifiés) qui ont fait largement accord dans la commission. L'ensemble des amendements a donc été intégré. Seule, une proposition de modification a été soumise au vote du congrès :

Dans le paragraphe III-2-3, remplacer « donne le droit de vote aux étrangers aux élections locales » par « donne le droit de vote aux étrangers à toutes les élections »

24P (82,7%) 1C 4A ONPPV : Amendement retenu

Motion Front Unique sur les retraites :

Le gouvernement Sarkozy-Fillon a annoncé sa volonté de poursuivre les attaques contre les retraites : liquidation de l'âge légal actuel, dégradation générale du taux de remplacement, baisse massive des pensions... Pour ce faire, il entend s'appuyer sur le rapport que le COR a dévoilé et qui propose le passage à un « régime par points » qui est une arme de destruction des garanties existantes. Darcos a d'ailleurs déclaré devant les parlementaires qu'il y aurait changement des modes de calcul.

Par conséquent, le congrès départemental de la FSU 92, réuni les 13 et 14 janvier, se prononce pour les mots d'ordre suivants :

- Pas un trimestre en plus !
- Aucun report de l'âge de départ en retraite.
- Non au « régime par points ». Défense intégrale du code des pensions !

Or le calendrier a déjà été donné : au printemps rapport du COR, puis discussions, puis « réforme » à l'automne. Ce qui fonde les exigences suivantes :

La direction de la FSU doit quitter immédiatement le COR, refuser de participer à la « négociation » et appeler l'ensemble des directions syndicales à faire de même.

5P 22C 1A ONPPV : Motion rejetée

Vote du texte avec amendements intégrés : 25P 2C 2A ONPPV

Texte adopté avec 86,2%

Ensemble des amendements au texte :

I-2.-2. Écologique, elle montre l'épuisement d'une croissance ~~« productiviste »~~ fondée sur la recherche du profit maximum incompatible avec la préservation de la planète et la nécessité de faire face sans tarder au changement climatique et plus largement de substituer au mode de croissance actuel un mode de développement solidaire et durable qui privilégie la satisfaction durable des besoins des peuples.

La nature systémique de la crise appelle des ruptures radicales avec la logique et les structures du système, et la construction de l'alternative doit porter sur l'ensemble des dimensions de la crise.

I-4. L' Union Européenne s'est construite depuis ~~20~~ 50 ans autour d'un projet libéral fondé sur le dumping fiscal et social, la libéralisation des services publics (privatisations, démantèlement...), la concurrence contre la coopération, dans le cadre d'une mondialisation imposant la libéralisation des pays en développement, et qui s'est aggravé dans les années quatre-vingt avec la mise en place des politiques dites « néo-libérales » dans le cadre d'une mondialisation imposant les politiques d'ajustement structurel et d'ouverture des frontières des pays en développement.

La crise a rappelé qu'il n'y avait pas de régulation des activités financières pas plus dans la zone euro, que dans le reste de l'UE. La coopération et la solidarité tant vantées ont fait place nette à la concurrence entre les capitaux financiers de chacune des grandes puissances de l'UE. Les pays de

l'est se sont vus imposés des programmes régressifs par le EVil sous la houlette de la Commission de Bruxelles. les plans de sauvetage des banques restant nationaux. La politique du chacun pour soi a inspiré les plans de relance budgétaire. Le sauvetage des pays de l'est a été assuré par le FMI qui leur a imposé ses programmes régressifs. Le cours de l'euro s'envole et menace la dynamique européenne **économique.** Les règles limitant les déficits publics et les aides publiques ont révélé leur absurdité. ~~L'échec de la stratégie de Lisbonne, que nous dénonçons, est éclatant, et l'absence de plans concertés pour impulser les mutations nécessaires à un autre mode de développement~~ **La stratégie de Lisbonne, que nous dénonçons, connaît un échec éclatant. Le mode de production qui sous-tend les politiques mises en oeuvre** porte une lourde responsabilité dans la crise environnementale.

C'est d'une autre Europe dont nous avons besoin. Elle ne pourra pas se construire si l'échange d'expériences et d'analyses entre les peuples, si les mobilisations européennes restent au niveau trop limité d'aujourd'hui.

II-1.1. emploi, travail, conditions de travail

Avec le chômage massif, pénibilité et précarisation des emplois, inégalités de salaires se sont accentuées.

L'objectif du plein-emploi est une priorité à laquelle le secteur public doit contribuer en satisfaisant les besoins sociaux sur l'ensemble du territoire. Il faut débattre de la politique industrielle qui doit redensifier le territoire en développant des emplois de qualité, respectueux de l'environnement et porteurs d'utilité sociale, **ce qui implique la capacité pour la France de se protéger, par toute mesure adéquate, du moins disant social, fiscal, environnemental.**

L'autorisation administrative de licenciement doit être rétablie: elle ne saurait être accordée lorsque les entreprises sont bénéficiaires ou sous le contrôle de groupe financiers bénéficiaires.

II-1.1.1. Les aides publiques aux entreprises doivent être conditionnées à des embauches en CDI et à des négociations salariales annuelles. ~~Il faut revenir sur la multiplication des~~ **Il faut supprimer les** exonérations de cotisations, largement inefficaces, qui pèse sur les ressources de la Sécurité sociale et la fiscalité et tire les revenus vers le bas. Pour la FSU, les licenciements dans les entreprises qui font des profits sont inacceptables

La FSU doit réfléchir à la politique ~~d'aide à~~ **de** l'emploi que ~~doit fournir l'État~~ **doivent fournir les gouvernements,** au-delà de la création d'emplois publics. L'État peut notamment soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire.

II-1.2. Salaires et temps de travail

Il faut rompre avec la politique de baisse du coût du travail et exiger la revalorisation des salaires. Les salariés doivent bénéficier de l'augmentation de la productivité et de l'amélioration des qualifications des personnes et des emplois. ~~Le Smic doit être revalorisé.~~ **Le Smic doit être revalorisé à 1500€ net. Les salaires doivent connaître une augmentation immédiate de 300€ net par mois** L'égalité salariale hommes/ femmes, loin d'être acquise, est un objectif majeur. L'augmentation salariale doit se faire à partir du salaire fixe, les primes et heures supplémentaires étant fluctuantes et inégalement réparties entre les salariés. Ces exigences doivent être portées au niveau européen pour éviter le dumping social.

II-1.2.2. La FSU condamne l'extension du travail le dimanche, **et réclame le rétablissement des dispositions du code du travail favorables aux salariés, qui ont été supprimées ou modifiées sous l'injonction de la Commission de Bruxelles et du patronat, et tout particulièrement en ce qui concerne les femmes salariées. La FSU revendique la diminution du temps de travail, condamne le recours au travail partiel imposés, aux emplois du temps flexible qui alourdissent la journée de travail et réclame la fin de la journée dite de solidarité en réalité journée de travail gratuit.**

~~qui affaiblit le code du travail et pourrait à terme modifier insidieusement l'organisation (familiale, culturelle, sociale) dans notre pays.~~

~~II-1.3.1. Le RSA destiné aux travailleurs pauvres, institue la possibilité de cumuler un revenu d'assistance et un revenu du travail faiblement rémunéré. Il souffre d'un financement insuffisant, et ne comprend aucune obligation pour les employeurs (négociations sur les bas salaires, diminution des emplois à temps partiel...), leur permettant au contraire de recruter des temps partiels peu rémunérés. Il est conditionné à terme à la reprise d'un emploi contrairement au RMI. La FSU l'a contesté, estimant qu'il ne constitue pas une réponse adéquate au problème. La création d'un RSA jeune, très limitatif ne peut être non plus une réponse aux difficultés de la jeunesse. La FSU rappelle son mandat d'une allocation d'autonomie pour la jeunesse.~~

~~II-1.3.2. Dans un contexte de chômage aggravé et de réduction des dépenses publiques, les emplois aidés réapparaissent régulièrement, servant de soupape conjoncturelle, mais maintiennent des poches de précarité récurrentes. Souvent présentés comme un recours pour certains publics très éloignés de l'emploi, ils ne doivent en aucun cas se substituer aux CDI et emplois statutaires, ni maintenir les personnes concernées dans les trappes à emplois précaires.~~

~~II-1.3.3. Les politiques sociales doivent se préoccuper du devenir des personnes très éloignées de l'emploi. Pour créer les conditions de réinsertions durables dans l'emploi, il faut des dispositifs s'inscrivant dans un ensemble de politiques sociales (formation, santé, garde d'enfants, transports, logement...) et de suivi individualisé des personnes concernées, ce qui suppose des financements bien supérieurs à ceux dont disposent les départements. Un dispositif de qualité doit s'accompagner d'une véritable politique de formation garantissant une qualification aux salariés concernés et un salaire décent.~~

II-1.3.1. Le RSA destiné aux travailleurs pauvres, institue la possibilité de cumuler un revenu d'assistance et un revenu du travail faiblement rémunéré. Il permet ainsi aux employeurs de recruter des temps partiels peu rémunérés, ce qui pèse sur les salaires de tous. De plus ce dispositif permet au gouvernement de se défausser sur les collectivités territoriales aboutissant à une augmentation de la fiscalité locale et accroissant les inégalités territoriales Il ne met pas fin à l'augmentation du nombre des travailleurs pauvres, phénomène qui touche particulièrement les jeunes et les femmes, il en accroît à terme le nombre. De même la création d'un RSA jeune, ne peut être non plus une réponse aux difficultés de la jeunesse. La FSU rappelle son mandat d'une allocation d'autonomie pour la jeunesse; en agissant pour remplacer les départs en retraite et répondre ainsi aux besoins du service public, la FSU lutte pour ouvrir des perspectives d'accès à l'emploi statutaire pour les personnes privées d'emploi.

II-1.3.2. Dans un contexte de chômage aggravé par la réduction des dépenses publiques, les emplois aidés réapparaissent régulièrement, servant de soupape conjoncturelle aux statistiques du chômage, mais maintiennent des poches de précarité récurrentes au cour de l'emploi public. Souvent présentés comme un recours pour certains publics très éloignés de l'emploi, ils se substituent depuis 20 ans dans nos secteurs aux CDI et emplois statutaires administration, surveillance, documentation). L'expérience montre qu'ils maintiennent les personnes concernées dans les trappes à emplois précaires. La FSU demande l'arrêt de la substitution des emplois statutaires par des contrats aidés, l'augmentation des recrutements statutaires et des dispositifs d'aide pour que les personnes en chômage de longue durée puissent y accéder par la voie des concours.

II-1.3.3. Les politiques sociales doivent se préoccuper du devenir des personnes très éloignées de l'emploi... La condition première de l'accès à l'emploi, pour ces personnes comme pour les autres, est la création d'emplois stables. Pour créer les conditions de réinsertions durables dans l'emploi, il faut des dispositifs s'inscrivant dans un ensemble de politiques sociales formation, santé, garde d'enfants, transports, logement...) et de suivi individualisé des personnes concernées, ce qui suppose des financements bien supérieurs à ceux dont disposent les départements. I n dispositif de qualité doit s'accompagner d'une véritable politique de formation garantissant une qualification aux salariés concernés et un salaire correspondant aux revendications syndicales.

~~II-2.2.2. Après la loi Douste-Blazy, la loi HPST, dont nous demandons l'abrogation, loi pilotée par la RGPP, modifie la gouvernance de l'hôpital, et attribue aux cliniques privées des missions de service public. Asphyxiés financièrement, soumis à la T2A (tarification à l'activité) menacés de fermeture ou transformés en structure de gériatrie ou de soins de suite, les hôpitaux ont du mal à assumer correctement leur rôle au cœur du système de santé.~~

II-2.2.2. Après la loi Douste-Blazy, la loi HPST, dont nous demandons l'abrogation, loi pilotée par la RGPP modifie la gouvernance de l'hôpital, et attribue aux cliniques privées des missions de service public. Asphyxiés financièrement, soumis à la T2A tarification à l'acte), privés de personnel par les suppressions d'emploi, les hôpitaux ont du mal à assumer leur rôle au sein du service public de santé et sont même parfois contraints de fermer des services, voire des établissements maternités par exemple). La FSU dénonce la fermeture de services hospitaliers qui concerne non seulement des services de proximité isolés mais aussi les CHU, ce qui confirme que les objectifs gouvernementaux sont uniquement financiers et que la « sécurité sanitaire » n'est qu'un prétexte. La suppression massive d'emplois dans le secteur public hospitalier et les privilèges accordés au secteur privé, au détriment des assurés sociaux, sont particulièrement insupportables. La logique de la loi HPST suit le code des assurances européennes et livre des pans entiers au privé et à ses actionnaires. A tous les niveaux, la FSU doit poursuivre l'action pour s'opposer à la politique de démantèlement du service public hospitalier.

Rien n'a été fait pour remédier aux déserts sanitaires. Le médecin généraliste reste exclusivement payé à l'acte et, sans véritable coordination des soins et travail en équipe, ne peut pas être le pivot du système.

II-2.2.5. Perte d'autonomie « 5e risque »

Aujourd'hui interviennent l'État, la CNSA, l'assurance-maladie, les conseils généraux, les mairies... Pour le président **de la République et la Commission de Bruxelles**, des formes de protection autres que la solidarité nationale **quels que soient l'origine et l'âge de la personne concernée** devront se développer, la dépendance devenant «un risque prévisible donc assurable».

~~Quel contenu pour ce « 5e risque » ?~~ **La protection contre le «5e risque »**, La perte d'autonomie, le handicap doivent **être considérés comme un droit et** relever de la solidarité nationale et la FSU refuse la logique de l'assurantiel. La FSU doit travailler avec les syndicats, mutuelles, associations pour définir les conditions d'une prise en charge globale et lui assurer un financement solidaire durable.

II-2.2.6. Partage des risques et rôle des complémentaires

Le gouvernement prône toujours plus le partage des risques entre l'assurance-maladie obligatoire et l'assurance complémentaire, et travaille à une moindre prise en charge des Affections Longue Durée, ou au transfert du « petit risque » sur les complémentaires, tandis que les dépassements tarifaires, non sanctionnés, deviennent une pratique courante. **La FSU demande la suppression du secteur II (permettant les dépassements d'honoraires).**

La création d'un secteur optionnel dans le but d'encadrer les dépassements risque à terme d'étendre cette pratique

II-2.2.8. Dans l'immédiat, les complémentaires mutualistes confrontées au vieillissement de leur population et à la prise en charge des remboursements de la sécu, sont en difficulté pour maintenir les solidarités face à la concurrence des assurances privées. La FSU doit lutter contre l'extension des assurances privées, **elle doit aussi intervenir contre les dérives auxquelles se trouve exposé le système mutualiste en instaurant par exemple une augmentation différenciée des cotisations entre actifs et retraités, en contradiction avec le principe de solidarité propre aux mutuelles** et travailler avec ses partenaires mutualistes aux conditions du renforcement de la mutualité, de ses pratiques solidaires et de son rôle novateur en matière de prévention, de développement de nouvelles pratiques médicales dans l'esprit mutualiste. La mise en place des parcours mutualistes doit permettre une meilleure prise en charge sanitaire des patients mais la

mutualité ne doit pas se substituer à l'assurance-maladie. Dans les entreprises les contrats collectifs doivent intégrer la protection des précaires et des retraités. (voir thème 2 pour la PSC Fonction Publique).

II-2.3. Les retraites

Les lois Balladur et Fillon ont montré leur nocivité, la dégradation des retraites et pensions et du niveau de vie. Avec la décote, la poursuite de l'activité au-delà de 60 ans devient pour beaucoup une nécessité, aggravant les inégalités entre les professions et l'état de santé des salariés, dont beaucoup ne sont plus en activité au moment de la retraite. Le gouvernement et le Medef veulent faire sauter le verrou des 60 ans et allonger encore la durée de cotisation. La FSU s'y oppose et confirme les mandats de ses précédents congrès : **60 ans- 37,5-75 % du salaire des 6 derniers mois validation de périodes d'études et de précarité prise en compte de la pénibilité pour des départs anticipés aménagement des fins de carrière.**—La FSU continue d'avancer ses propositions concernant **l'assiette des cotisations.**

II-2.3.1. Avantages familiaux et conjugaux

La jurisprudence européenne a, au nom de l'égalité, déjà contribué à pénaliser les retraites des mères fonctionnaires lors de la loi Fillon, et remet même en cause aujourd'hui la bonification sous condition d'interruption d'activité (enfant nés avant 2004). Les mères dans le régime général se sont vu contester les 8 trimestres auxquels elles ont droit aujourd'hui, alors que leurs retraites sont nettement inférieures à celles des hommes. La solution proposée maintient l'existant, mais la situation est modifiée pour les enfants nés à partir de 2010. La FSU exige le maintien des bonifications antérieures pour les mères, mesure compensatoire aux inégalités. ~~La question de la réversion est également posée.~~

L'augmentation du taux de la pension de reversion assortie d'une condition d'âge et de ressources serait une régression majeure pour les fonctionnaires. Si l'augmentation du taux de la réversion dans la FP est une revendication constante de la FSU, elle ne peut se faire - en raison de l'unicité de la pension du fonctionnaire - au détriment des conditions actuelles de versement. Cela reviendrait à ajouter peu à quelques-uns et retirer des ressources indispensables à beaucoup d'autres

II-2.3.2. Modalités techniques des régimes

Le Parlement a demandé au COR un rapport sur les modalités techniques du passage de tous les régimes actuels, à un régime par points ou en comptes notionnels, systèmes utilisés dans d'autres pays européens. Il s'agit de systèmes par répartition, à cotisation définie, mais dont les prestations sont ajustées en fonction de la conjoncture, la démographie ou l'espérance de vie. **La FSU s'oppose à ces réformes systémiques qui liquideraient les principes de solidarité entre générations et entre groupes sociaux (à améliorer), feraient disparaître la garantie du taux de remplacement, instaurant ainsi une plus grande «insécurité sociale» pour les salariés, mettraient en cause de fait le droit à la retraite pour tous en renvoyant chacun à sa situation individuelle et en contraignant insidieusement à travailler plus longtemps.** Au delà même de l'appréciation à porter sur de telles modalités, et sur le bouleversement qu'elles induiraient, le débat politique, que le gouvernement veut masquer dans un débat technique, doit porter sur l'amélioration du système de retraites par répartition **tel que le définit le Code des Pensions. Les attaques contre celui-ci** (et donc son financement) ou sa dégradation ~~ouvrant~~ **ouvrent** la voie à la capitalisation dont la crise financière a montré les effets dévastateurs. Tel est le vrai enjeu.

II-2.3.3. Pour un Service Public des retraités et personnes âgées?

~~Ce mandat voté dans le thème 2 du congrès de Marseille, fait débat dans sa dénomination intégrant les retraités, voire dans sa conception même. Le congrès de Lille devra trancher ce débat.~~

~~Les Services publics sont une réponse aux besoins sociaux, à tout âge et sur l'ensemble du territoire. La FSU réfléchit en ce sens à la manière de satisfaire les besoins des personnes âgées aujourd'hui particulièrement mal couverts, avec l'ambition d'ouvrir des droits nouveaux, et d'apporter des~~

réponses globales, ce qui n'est pas le cas des structures diverses actuelles, collectivités territoriales, associatives, privées...

Géré avec la participation des représentants des usagers et des personnels — un débat doit se mener pour définir la place ou la transformation des structures existantes (CLIC, CODERPA...) — mais aussi du rôle de collectivités territoriales en charge de ces questions, ce service public aurait la responsabilité de définir les besoins (transports, accessibilité, logements...). Il pourrait coordonner au niveau régional et départemental la construction d'un réseau d'établissements publics lieux de vie, de prévention et de soins (maisons de retraite, accueil de jour), les services d'aide à domicile, la mise en place des schémas gérontologiques, assurer le suivi des plans Alzheimer et Solidarité Grand Âge. Cela suppose la création de très nombreux emplois, équitablement répartis, correctement rémunérés, dont certains devraient relever de la Fonction Publique territoriale.

Le vieillissement de la population donne au mouvement syndical des responsabilités nouvelles pour répondre aux besoins de tous. La FSU condamne la logique libérale qui vise à ouvrir aux intérêts marchands des entreprises privées et des assurances les problèmes liés au vieillissement et à renvoyer chacun aux capacités de son patrimoine. Le report de la loi sur la prise en charge de la dépendance est préoccupant. Le gouvernement a dû reculer devant l'opposition suscitée par le projet de décret libéralisant les tarifs d'hébergement dans les EHPAD pour compenser la diminution des dotations. La disparité des coûts dans les établissements d'accueil, trop peu nombreux dans le public, le montant des restes à charge souvent insupportable, l'insuffisance de l'APA, la dispersion des associations chargées de l'aide à domicile, au statut précaire, sont sources d'inégalités et de difficultés pour répondre aux nécessités parfois urgentes.

Seul un service public des PA a la capacité d'apporter des réponses aux besoins de tous.

Il a pour but d'évaluer de manière globale les besoins pour le logement, les transports, les établissements maisons de retraite, EHPAD, foyers logements améliorés)... Il doit assurer une juste répartition territoriale des moyens et des équipements et fixer la tarification des aides et des coûts qui assurent un égal accès aux services rendus. C'est un facteur de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités. Il coordonne au niveau régional et départemental la construction d'un réseau d'établissements publics lieux de vie, de soin. Il organise les services d'aide à domicile. Il assure la mise en place des schémas gérontologiques et le suivi du plan Alzheimer. Il organise la politique de prévention contre les effets du vieillissement. Il recrute sur des emplois statutaires des personnels formés au sein du service public, rémunérés conformément aux qualifications acquises. Organisé sous la responsabilité de l'Etat au niveau départemental, régional et national, il assure la représentation des organisations syndicales que se sont données les usagers et les personnels.

Le bon fonctionnement de ce service public nécessite des constructions d'établissements publics, des ouvertures de places en accueil de jour pour les actions contre la maladie d'Alzheimer et des créations d'emplois publics à la hauteur des besoins.

II-2.5.1. Les dépenses liées au logement sont devenues le principal poste budgétaire des ménages pour représenter aujourd'hui 25 % de leur consommation (plus pour les ménages modestes), une moyenne jamais atteinte auparavant. De nombreuses personnes ont dû se loger loin des centres-villes et de leur lieu de travail. Avec la crise, les impayés et les expulsions locatives se multiplient. Au lieu de contribuer au financement du logement social, l'État a accru les exonérations fiscales destinées à la location de logements chers. Dans le logement social, la priorité est donnée aux catégories les plus aisées, rejetant les plus modestes vers le locatif privé de mauvaise qualité. **Le logement social est menacé, les plus pauvres en sont privés et rejetés vers le locatif de mauvaise qualité, les autres catégories de travailleurs sont assujettis à des surloyers qui mettent le logement social en concurrence avec le privé.** La réforme du livret A portera atteinte au financement du logement social.

L'effort de l'État en faveur du logement est descendu à son point le plus bas depuis trente ans.

II-2.5.2. Il faut permettre aux pouvoirs publics de maîtriser la spéculation foncière, orienter la construction de logements vers les besoins des populations, mettre l'action sur le logement social. C'est seulement à ces conditions que la loi DALO pourra être respectée.

Les pouvoirs publics doivent maîtriser la spéculation foncière, orienter la construction de logements vers les besoins des populations, mettre l'action sur le logement social en faisant notamment respecter les mesures contraignantes des lois LRU et DALO (notamment l'obligation de 20% de logement sociaux et en obligeant aux relogement des mal-logés.

II-2.6. Transports, urbanisme, habitat et énergie

II-2.6.1. Paradoxe de l'organisation des territoires et de la crise du logement, les familles aux plus faibles revenus ne peuvent plus se loger dans les centres urbains, à proximité du travail, des commerces, des loisirs et des lieux de vie quotidienne, là où existent des transports en communs réguliers. **et sont** Contraintes à l'utilisation de la voiture, ces familles optent pour le chauffage électrique afin de diminuer l'investissement initial, augmentant dramatiquement leurs dépenses de chauffage.

II-2.6.3. Le fret, fondé sur le tout camion, dans le cadre de la déréglementation et d'une concurrence accrue a des conséquences sur les trois piliers du développement durable (augmentation de la pollution, exploitation des conducteurs routiers et insécurité routière, usure prématurée des infrastructures) **dramatiques : augmentation de la pollution, exploitation des conducteurs routiers et insécurité routière, usure prématurée des infrastructures.** . L'intermodalité, l'utilisation du fret ferroviaire (aujourd'hui sacrifié par la politique de la SNCF) et des voies navigables existantes, le ferroutage, doivent conduire à un transfert du transport de marchandises vers des modalités moins consommatrices d'énergies, moins polluantes et plus pérennes.

II-2.6.4. En ce qui concerne l'énergie, la FSU demande la création d'un service public de l'énergie autour d'EDF et de GDF, avec des lieux de production décentralisés capables de développer harmonieusement les différentes sources d'énergies **public nationalisé de production, de distribution et de distribution de l'énergie.** Cela implique l'abandon des privatisations, l'opposition au démantèlement des monopoles de transport et de distribution de l'énergie, et à la dérégulation des prix de l'énergie.

II-2.7.3. La fiscalité écologique est l'un des instruments destinés à mettre en œuvre des politiques modifiant les comportements de production et de consommation en agissant sur les prix. Cette fiscalité écologique pourrait représenter à terme entre 10 % et 20 % des recettes fiscales de l'État. Afin de garantir progressivité et justice sociale, et ne pas aggraver les inégalités vis-à-vis des populations les plus fragiles qui n'ont d'autre choix, elle devrait s'asseoir sur plusieurs principes :

- la remise à plat de la fiscalité globale, la non substitution de recettes fiscales ;
- l'accompagnement par des mesures réglementaires cohérentes. Contribuer fiscalement n'exonère pas du devoir de limiter son impact.

Fiscalité « effet de serre » ?

L'essentiel pour trouver les ressources nécessaires pour faire face au changement climatique est de mettre à contribution au niveau nécessaire les grandes fortunes et les entreprises dans le cadre défini ci-dessus.

Ce sont les plus pollueurs qui doivent payer:

- **Une législation contraignante doit être élaborée qui sanctionne lourdement au plan financier, y compris par la confiscation des biens, toute infraction aux normes retenues.**
- **Cette législation adoptée nationalement doit servir de point d'appui pour la signature d'accords internationaux.**
- **Un dispositif réglementaire cohérent doit être mis en place**
- **Il doit s'appliquer à la production et à l'importation des produits en fonction de leur bilan carbone et de pollution**
- **Pour les logements doit être pris en compte la situation propriétaire / locataire, mais aussi les revenus et la vétusté**
- **des dispositifs spéciaux doivent être définis pour aider aux évolutions individuelles habitat, automobile) qui puissent bénéficier aux revenus modestes.**

II-2.7.5. Au niveau européen, la FSU refuse la mise en concurrence des systèmes fiscaux, qui entraîne le dumping social. Il faut exiger l'harmonisation des assiettes et du taux de l'impôt sur les sociétés **sur la base des besoins sociaux à financer.**

La lutte contre les paradis fiscaux doit mener à leur suppression.

III-2. Une politique migratoire attentatoire aux droits fondamentaux, qui surfe sur des réflexes xénophobes et cherche à les renforcer

Les questions d'immigration ont largement servi à ratisser sur le terrain du populisme, **particulièrement en période électorale comme le débat sur l'identité nationale en témoigne Ce débat ramène aux jours les plus sombres de notre histoire.** La création d'un ministère de l'identité nationale, tout comme la désignation du regroupement familial comme immigration « subie », les annonces sur les tests ADN et le contrat d'accueil et d'intégration, les tests de langue et l'annonce de quotas d'expulsion ont encore pour vertu de désigner l'étranger pauvre comme bouc émissaire et de détourner l'attention du citoyen des politiques économiques injustes et consacrées au seul service de quelques privilégiés.

III-2.3. Un autre traitement de l'immigration

Elle souhaite promouvoir un autre traitement de l'immigration qui, avec la régularisation des sans-papiers, respecte les droits des salariés étrangers, donne le droit de vote aux étrangers ~~aux élections locales~~ **à toutes les élections**, s'attaque résolument au discours raciste et aux amalgames immigration/délinquance, fait respecter les droits humains et les droits des enfants, rétablit un véritable droit d'asile et le droit au regroupement familial, facteur d'intégration réussie dans la société d'accueil, mais mis à mal avec les récentes révisions du CESEDA. Il est temps que les immigrés accèdent effectivement aux droits fondamentaux : droit à la santé, au logement, à l'éducation...

III-3. En finir avec les discriminations ~~et avec les inégalités sociales~~

III-3.2.2. Lutter contre toutes les formes de sexisme

III-3.2.3. Égalité des droits hétéros/ homos ; reconnaissance des transsexuels

~~Il n'est que temps de « dépenaliser » l'homosexualité dans les têtes, en montrant que l'hétérosexualité n'est pas « normale », mais seulement majoritaire.~~ La FSU s'engage à poursuivre son action dans un vrai front contre l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie, par le refus de banaliser les comportements LGBTphobes et par la « publicité » de ce refus : la visibilité du combat contre l'homophobie est le premier pas nécessaire vers son recul. Elle contribuera à faire connaître la réalité des difficultés vécues par les personnes trans-genres, particulièrement dans l'emploi, et pour l'accès au changement d'état civil, dont elle affirme qu'il doit pouvoir être obtenu sans obligation d'opération chirurgicale préalable ni de stérilisation comme c'est le cas actuellement, ce qu'elle dénonce.

IV-1.3.1. Remettre en cause le libre-échange comme principe universel, et organiser les échanges internationaux en fonction des besoins économiques, sociaux, environnementaux et culturels, ~~ce qui implique la mise en place d'une nouvelle organisation internationale, basée sur un accord fondateur se substituant aux accords actuels de l'OMC~~ **ce qui implique le droit pour tout pays de contrôler souverainement ses échanges économiques et financiers afin de préserver ses intérêts fondamentaux, et la mise en place de nouveaux accords internationaux et d'instances de coopération se substituant à l'OMC, au FMI et à la Banque mondiale,** et intégrant les questions sociale et environnementale. L'OIT notamment doit prendre part aux décisions et à leur suivi . La santé, l'éducation, l'eau, **la faune, la flore** ou la culture doivent être exclues ~~du champ du commerce international~~ **de la marchandisation et de la propriété privée sous toutes ses formes.** Les services publics doivent en être les garants et doivent donc être de suite exclus de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) . Il convient, par ailleurs, sans attendre, de remettre en cause les Accords sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce (ADPIC) afin de, notamment, permettre aux pays du Sud de produire librement des biens (médicaments, par exemple) visant la

satisfaction des besoins de leurs populations. Enfin, le cycle de libéralisation de Doha doit être suspendu.

IV-1.3.10. Bâtir une nouvelle architecture internationale

Le FMI, la Banque mondiale et l'OMC portent une lourde responsabilité dans la crise actuelle. Une nouvelle architecture internationale s'articulant autour de mécanismes régulateurs démocratiques et visant à promouvoir les intérêts des travailleurs, des petits producteurs, des consommateurs, **la paix à prévenir de futures crises financières** et à préserver l'environnement est nécessaire. Les Nations-Unies devraient jouer un rôle prépondérant dans cette nouvelle architecture — ~~pour autant que son Assemblée générale en devienne la véritable instance de décision — ce qui implique de supprimer le statut de membre permanent du Conseil de Sécurité (et le droit de veto qui lui est lié), et de mettre la démocratie au fondement de son fonctionnement et de ses politiques.~~

IV-2. Crise écologique, crise du mode production capitaliste

IV-2.1. La crise écologique et le dérèglement climatique résultent ~~d'un système industriel et productiviste,~~ **de la domination du capitalisme mondialisé** qui a cherché à s'approprier et à soumettre les sociétés et leurs écosystèmes, réduits à des champs d'expansion du capital. Le néolibéralisme cherche même aujourd'hui à faire de cette crise de nouvelles sources de profit (marché de droits à polluer, brevets sur les technologies propres...).

L'enjeu fondamental de la crise environnementale se pose en terme de choix de société et de justice sociale; tout le processus économique, et au-delà le fonctionnement social, est en question. Qui va payer ? Les peuples du Sud à qui on va expliquer que ce n'est pas possible d'être « productiviste » comme le Nord hier et aujourd'hui ? Les peuples du Nord à qui on va démontrer qu'il faut « faire des efforts » (baisse du niveau de vie, remise en cause accélérée des acquis sociaux) parce qu'il y a plus pauvre qu'eux? Les deux? Ou les multinationales du nord (et du sud). Tout le positionnement géopolitique tourne en réalité autour de ces questions; la crise climatique va - t - elle être un levier pour construire un ((monde meilleur)) ou au contraire un levier pour accentuer les énormes inégalités sociales au profit des plus grands groupes sur la base de spéculation sur les fonds carbone (les subprimes de demain ?) et d'affairisme « vert sur fonds publics » et sur le dos du plus grand nombre. Après les chocs pétroliers, la concurrence libre et non faussée, la crise climatique va telle être le nouvel alibi de la régression sociale ou au contraire l'occasion de balayer les rapports de domination existants?

La crise écologique exige pour conjuguer écologie, justice sociale et solidarité internationale de remettre en cause ces rapports de domination. C'est cela qui est déterminant, il est donc inutile à ce stade de s'enfermer dans un catalogue de choix techniques qui ne pourrait que masquer l'essentiel. Les choix à faire, dans tous les domaines, doivent être le résultat d'un débat démocratique approfondi. En ce qui concerne la FSU, le constat doit être fait que le débat n'a pu être mené sur ces questions depuis le dernier congrès, la FSU se donne donc un mandat d'étude sur l'ensemble de ces questions.

~~La crise écologique exige de conjuguer écologie, justice sociale et solidarité internationale.~~

IV-2.3. Pour conjuguer écologie, justice et solidarité, la lutte contre les dérèglements climatiques suppose des mesures qui aillent dans le sens de ~~l'abandon d'un modèle de développement~~ **de la remise en cause du capitalisme mondialisé et du type de développement qu'il génère**, qui dans les faits conduit à l'explosion des inégalités sociales, à l'exclusion radicale d'une masse croissante de personnes et à la destruction irréversible de la planète.

La situation appelle une véritable mobilisation sociale et politique, à laquelle la FSU entend contribuer, qui permette de conjuguer écologie, social et démocratie.

IV-2.4. Sommet de Copenhague : quel bilan ? (à rédiger après le sommet 7-19 décembre)

L'échec de Copenhague, confirme qu'il ne s'agit pas d'un débat technique, mais de choix politiques: les multinationales, et à leur suite les grandes puissances économiques mondiales (en particulier

les USA) refusent de payer le prix, refusent un monde nouveau où leur domination ne serait plus sans partage.

IV-2.5. Priorité à la réduction des émissions de GES

~~C'est une baisse de 40 % des émissions de GES d'ici 2020 et de 95 % d'ici à 2050 — qui s'impose. Il faut refuser tout mécanisme de flexibilité pour les objectifs nationaux et~~ **Les émissions de GES devraient être réduites de moitié (facteur 2) d'ici 2050 pour le monde entier et des 3/4 pour les pays du nord (facteur 4). Il faut** exiger la reconnaissance de la dette écologique des pays du Nord vis-à-vis des pays du Sud.

La question essentielle n'est pas celle des mesures techniques mais celle du financement qui ne peut être assuré légitimement que par la mise à contribution massive des multinationales et des plus grandes fortunes du monde; c'est le problème politique majeur.

IV-2.6. Mise en œuvre et soutien à des programmes volontaristes de transition ou de recréation de systèmes locaux de production socialement justes et adaptés aux contraintes écologiques des milieux, en exploitant les ressources de façon renouvelable **économique (recherche de la durée de vie des produits).**

C'est pourquoi, au lieu des mesures de sauvetage de l'industrie, qui permettent essentiellement de maintenir les revenus des actionnaires, de véritables plans de reconversion **transformation** des industries les plus polluantes sont nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et la soutenabilité écologique. **préserver l'emploi et répondre aux besoins nouveaux.**

Cette transformation est impossible sans une remise en cause radicale du libre échange.

~~**IV-2.7.** Les fausses solutions sont également technologiques. Le nucléaire, outre qu'il s'agit d'une énergie porteuse de risques majeurs, ne peut être en aucun cas la solution : même un développement ambitieux du parc nucléaire ne réduirait les émissions de gaz à effet de serre que de façon très marginale. Les actuels agrocarburants industriels quant à eux posent de nombreux problèmes environnementaux et aggravent la crise alimentaire sans contribuer à la baisse des émissions.~~

IV-2.8. Affronter la crise climatique **écologique** passe aussi par une réorientation de la consommation, par l'arrêt du démantèlement des services publics et le développement des consommations collectives, plus justes et moins prédatrices de l'environnement, par la promotion d'une véritable agriculture paysanne, par le développement des énergies renouvelables, créatrices d'emploi.

IV-2.9. À cette fin doit être mise en place un plan de recherche et de développement – donnant lieu à des coopérations internationales, européennes et nationales – qui soit sans commune mesure avec ce qui a cours ou est projeté aujourd'hui, et portant sur l'Agriculture, ~~les énergies renouvelables~~ **l'ensemble de la production d'énergie,** l'efficacité et la sobriété énergétique, la réorientation de l'activité humaine vers les domaines les plus respectueux de l'environnement. L'importance d'une application rapide et partout des découvertes exige la non brevetabilité des découvertes et donc un développement massif de la recherche publique. Les nouveaux dangers ou risques que peut accompagner l'évolution des sciences et techniques doivent donner lieu à des choix sur la base de débats démocratiques.

~~**IV-2.10.** Face aux échéances de ces enjeux, les objectifs du gouvernement français (Grenelle) comme les positions défendues par l'UE (avec l'ETS, Emissions Trading System) sont largement insuffisants d'autant qu'ils sont basés soit sur l'action volontariste de quelques acteurs, soit sur des mécanismes de marché : c'est autant injuste qu'inefficace.~~

La politique de la France et de l'Union Européenne ne répond absolument pas aux enjeux aussi bien sur l'environnement (même marchandisation via les droits à polluer) que plus globalement: politique de moins disant salarial, fiscal, social. On met les peuples en concurrence en Europe et dans le Monde délocalisations), le libre échange est érigé en dogme, on refuse bien à l'inverse (bouclier fiscal) toute redistribution des ressources et des richesses, ce qui est pourtant la seule

solution pour un financement juste et efficace, aussi bien à l'interne des pays européens qu'à l'externe aide aux pays du sud)

IV-2.11. Un fonds de financement sous l'égide de l'ONU

Le financement de la lutte contre le dérèglement climatique doit être obligatoire et automatique. Il doit reposer sur des ressources publiques stables, transparentes et doit être administré par les Nations Unies.

Afin de dégager des ressources, des taxes globales et nationales, différenciées et progressives sont nécessaires. Elles peuvent porter sur la consommation d'énergie (et donc différenciées en fonction des pollutions et des risques induits) sur les km parcourus par les produits, sur les déchets, ou sur d'autres assiettes : transactions financières ou les profits consolidés des firmes transnationales. L'accès direct au fonds doit être garanti pour les plus vulnérables, par le biais des associations populaires, des mouvements sociaux, des ONG et des mouvements de base.

Pour les pays du sud qui auront besoin d'une aide, en fonction de leurs ressources, le financement de la lutte contre le dérèglement climatique doit reposer sur des ressources publiques stables, transparentes et doit être administré par les Nations Unies.

IV-3.1.2. Les guerres qui ensanglantent le Darfour et la Somalie se déroulent dans des régions où les écosystèmes sont fragiles et où les pressions accrues sur les réserves d'eau, ainsi que la difficulté à nourrir toute la population, sont à la fois la cause et la conséquence de conflits qui se prolongent. Dans beaucoup de pays, lorsque les gens sont descendus dans la rue pour protester contre la hausse des prix alimentaires et la mauvaise situation économique, les manifestations, même les plus pacifiques, ont été durement réprimées : en Tunisie, au Zimbabwe, au Cameroun, en Égypte... **Il en a été de même quand les gens sont descendus dans la rue pour protester contre les politiques des grandes puissances capitalistes: à Seattle (USA), à Gênes Italie), à Strasbourg France), à Copenhague Danemark), chaque fois en présence des représentants des forces répressives des alliés des pays concernés.**

IV-3.1.4. Un peu partout dans le monde, des défenseurs des droits humains, des journalistes, des juristes, des syndicalistes et d'autres responsables qui s'expriment au nom de cette société civile sont harcelés, menacés, agressés, traînés en justice sans la moindre justification, voire assassinés en toute impunité, comme en Tchétchénie dernièrement. La censure de la presse se renforce et des journalistes sont réprimés et même assassinés : au Sri-Lanka, en Iran, en Égypte, en Syrie, en Chine, **au Honduras.**

IV-3.1.5. Les violations des droits de l'homme touchent presque toute la planète, y compris dans les pays dits développés : homicides, disparitions forcées, tortures, impunité policière, exécutions capitales. **En Colombie c'est plus de 30 000 personnes assassinées par le terrorisme d'Etat, depuis le milieu des années 1990 majoritairement des syndicalistes, des organisations sociales, des journalistes, des élus et candidats des partis démocratiques.**

IV-3.3. Contre les relations néocoloniales, dénoncer la Françafrique

La FSU se prononce pour :

- le retrait des troupes françaises et l'arrêt de toute intervention militaire française dans les pays anciennement colonisés par la France **extérieure.**